

Note de présentation brève et synthétique relative aux finances



Compte Administratif 2023

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Recettes de fonctionnement	1 393 898,15€
Dépenses de fonctionnement	1 173 409,46 €
Résultat de l'exercice 2023	220 488,69 €
Excédent reporté 2022	1 904 144,38 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024	2 124 633,07€

IJ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

1°) LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

Compte	Désignation	Réalisé
60611	Eau et assainissement	4 561,88 €
60612	Energie - Electricité	89 967,94 €
60618	Autres fournitures	0 €
60621	Combustibles	40 383,59 €
60622	Carburants	1 742,45 €
60623	Alimentation	12 398,34 €
60628	Autres fournitures non stockées	13 086,11 €
60631	Fournitures d'entretien	5 445,47 €
60632	Fournitures de petit équipement	16 728,72 €
60633	Fournitures de voirie	152 €
60636	Vêtements de travail	407,3 €
6064	Fournitures administratives	5 863,18 €
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques e	2 815,70 €
6067	Fournitures scolaires	5 884,19 €
6068	Autres matières et fournitures	0 €
611	Contrats de prestations de services	110 244,29 €
6135	Locations mobilières	13 361,63 €
61521	Terrains	1 726,28 €
615221	Bâtiments publics	14 858,38 €
615231	Voiries	5 974,80 €
615232	Réseaux	6 541,72 €
61551	Matériel roulant	233,10 €

61558	Autres biens mobiliers	312,23 €
6156	Maintenance	8 686,88 €
6161	Multirisques	12 425,12 €
6182	Documentation générale et technique	1 915,60 €
6184	Versements à des organismes de formation	4 711,66 €
6226	Honoraires	6 000 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0 €
6228	Divers	0 €
6231	Annonces et insertions	0 €
6232	Fêtes et cérémonies	39 381,98 €
6236	Catalogues et imprimés	96 €
6237	Publications	299,15 €
6247	Transports collectifs	22 757,18 €
6256	Missions	24,70 €
6261	Frais d'affranchissement	1 387,86 €
6262	Frais de télécommunications	2 867,95 €
627	Services bancaires et assimilés	9,22 €
6281	Concours divers (cotisations...)	307,64 €
62878	A d'autres organismes	11 060 €
6288	Autres services extérieurs	17 226,51 €
63512	Taxes foncières	3 071 €
63513	Autres impôts locaux	158,44 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (255,42 €
TOTAL	Chapitre : 011	485 331,61 €

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

2°) LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

6331	Versement mobilité	94,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	401,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 935,32 €
6411	Personnel titulaire	242 970,94 €
6413	Personnel non titulaire	72 197,05 €
64168	Autres emplois d'insertion	2 995,35 €
6417	Rémunération des apprentis	7 274,08 €
6451	Cotisations à l'URSSAF.	48 795,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	67 261,38 €
6454	Cotisations a Pole Emploi	3 043,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 611,79 €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	1 920,35 €

6475	Médecine du travail, pharmacie	1 072,00 €
6488	Autres charges	668,10 €
TOTAL	Chapitre : 012	466 239,36 €

Ces dépenses s'élèvent à 466 239,36 € soit une hausse de 31 561,05 € par rapport à 2022. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

Le personnel communal titulaire est stable :

- Trois agents technique polyvalent au service technique
- Deux agents technique chargé du nettoyage et de l'entretien ds bâtiments
- Deux agents polyvalent affecté à l'école
- Un agent responsable du service jeunesse
- Un agent polyvalent du service administratif
- Un secrétaire général

Neuf agents sont à temps complet, un agent à temps non complet

3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

6531	Indemnités des maires et conseillers	63 606,24 €
6533	Cotisations de retraite des maire et conseille	9 702,00 €
6535	Formation	0,00 €
65372	Cot. Fonds Financier Allocation. Fin de Mandat	49,85 €
6541	Créances admises en non-valeurs	63,09 €
6552	Aide sociale du département	304,92 €
65541	Contrib. au fonds de comp. charges territorial	18 360,80 €
65548	Autres contributions	2 432,10 €
6558	Autres contributions obligatoires	0,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	11 390,00 €
65888	Autres	1,51 €
TOTAL	Chapitre : 65	105 910,51 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 105 910,51 € soit une hausse de 2 450,77 €.

Le montant des indemnités de fonction des élus s'élève à 63 606,24 €.

Les subventions aux associations s'élèvent à 9 890 €. Elles se répartissent comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant 2023
DANSE DE SALON	50 €
FAIRE UN JARDIN	50 €

FANFARE	750 €
FC FERIN	5 000 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	90 €
TRICOT COPINES	50 €
LES FETES FERINOISES	500 €
SAVEURS ET VINS	100 €
FB CLUB FERINOIS	200 €
CHASSE	300 €
TOUS PARENTS	500 €
GYM	500 €
ALORS ON DANSE	1 000 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
AMDG	100 €
LES ANCIENS COMBATTANTS DE GOEULZIN	200 €
LES CLOWNS DE L'ESPOIR	100 €
LES RESTOS DU CŒUR	200 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €

4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66)

66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 119,56 €
TOTAL	Chapitre : 66	4 119,56 €

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 119,56 €. La commune a 1 emprunt à charge.

II] LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'État et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	5 300,00 €
-------	-----------------------------------------------	------------

70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 197,30 €
70632	A caractère de loisirs	37 890,16 €
7067	Redevances et droits des services péri-scolaires	43 767,45 €
70878	par d'autres redevables	1 337,90 €
TOTAL	Chapitre : 70	89 492,81 €

2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les bases, les taux et les produits d'imposition ont évolué de la manière suivante depuis 2021 :

	2021	2022	2023
Bases Taxe d'Habitation	supprimée	21 265	46 582
Taux Taxe d'Habitation	supprimée	15,98	15,98 %
Produit	0	3 398,14	7 443,80
Bases Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 079 542	1 229 519	1 242 164
Taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36,94	35,94	35,94%
Produit	398 782,81	441 889,13	446 433,74
Bases Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	38 270	40 366	43 249
Taux Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	42,72	42,72	42,72
Produit	16 348,94	17 244,35	18 475,97

3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de l'État ont évolué de la manière suivante :

	2021	2022	2023
Dotation globale de fonctionnement	161 447	159 932	159 856
Dotation de solidarité rurale	21 512	21 587	24 490
Dotation nationale de péréquation	7 953	7 158	6 442

4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Le montant des locations de la salle des fêtes encaissés (compte 752) s'élève à 17 229,27€.

5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 22 220,54 €. Ce montant correspond à des remboursements divers.

6°) ATTÉNUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 14 316,80 €. Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance de la mairie pour les agents en arrêt maladie.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	229 983,68 €
Dépenses d'investissement	779 027,52 €
Résultat de l'exercice 2023	- 549 043,84 €
Excédent d'investissement reporté 2022	465 019,20 €
Déficit global d'investissement à reporter au BP 2024	- 84 024,64 €

IJ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

PROGRAMMES	DÉPENSES 2023
Cendrier	2 054,59 €
Parcours santé	4 115,54 €
Réaménagement voirie Bapaume coquelicot	18 319,20 €
Manges debout	1 259,28 €
Coffret espace Chaudron	1 164,96 €
Ilot de sécurité rue Verte prairie	6 249 €
Adoucisseur salle des fêtes	1 602,44 €
Rénovation éclairage public La Couturelle	65 037,60 €
Marquage au sol des voiries	15 116,52 €

Panneaux de rues	3 300 €
Reprise de concessions et installation de cuves	41 356 €
Mat rue du 11 novembre	1 328,75 €
Rénovation rue du 11 novembre	581 933,54 €
Étude Centre Bourg	17 076,20 €

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le montant des investissements réalisés en 2023 s'élève à 761 389,62 €.

II] LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement).

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 229 983,68 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles :**

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 23 041,46 €
- Les subventions d'équipement : 111 370,22 € qui émanent du Département.

- **Les recettes d'ordre :**

- Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 95 572 € qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2023 se répartit de la manière suivante :

- Investissements 2019 : Emprunt contracté en 2019 sur une durée de 40 ans au taux de 1,73%

- un emprunt auprès de l'agence de l'eau contracté en 2020 pour une durée de 20 ans à un taux 0 %

L'état d'endettement s'élève à 247 859,64 € soit 169,99 € par habitant. Pour l'année 2023, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 16 065,90 €; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 4 119,56 €.

RÉCAPITULATIF DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

INTITULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	1 393 898,15 €	229 983,68 €	1 623 881,83 €
DÉPENSES	1 173 409,46 €	779 027,52 €	1 952 436,98 €

SOLDE D'EXÉCUTION	220 488,69 €	-549 043,84 €	- 328 555,15 €
----------------------	--------------	---------------	----------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 904 144,38 €		465 019,20 €		2 369 163,58 €
Opération de l'exercice	1 173 409,46 €	1 393 898,15 €	779 027,52 €	229 983,68 €	1 952 436,98 €	1 623 881,83 €
TOTAUX	1 173 409,46 €	3 298 042,53 €	779 027,52 €	695 002,88 €	1 952 436,98 €	3 993 045,41 €
Résultats de l'exercice		220 488,69 €	549 043,84 €		328 555,15 €	
RÉSULTATS DE CLÔTURE		2 124 633,07 €	84 024 ,64 €			2 040 608,43 €

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.